

Plan neige



infos déneigement et circulation
Standard neige : 04 78 95 88 44
www.grandlyon.com
www.infotraffic.grandlyon.com
0 800 15 30 50
www.meteo.fr
08 99 71 02 69

Du 4 novembre 2011 au 9 mars 2012, les équipes du Grand Lyon sont prêtes à répondre aux chutes de neige et au verglas 24h/24h, mais la météorologie n'est pas une science exacte.

Pour que les conditions de circulation restent les plus acceptables possible, chacun peut contribuer par 2 actions simples : anticiper et s'informer.

Anticiper

- prévoir les équipements nécessaires pour son véhicule : pneus neige, chaînes...
- disposer de sel et d'une pelle pour déneiger le trottoir au droit de sa propriété
- élaguer les arbres pour éviter les chutes de neige ou de branches sur la voie publique
- veiller à ce que tout véhicule personnel garé dans la rue ne gêne pas les véhicules de déneigement

S'informer

Le Grand Lyon a mis en place un code couleur pour simplifier le dispositif d'information pour les usagers•(voir leur site internet).

Dès les premières chutes de neige, le report des déplacements vers les transports en commun est fortement conseillé.

Qui fait quoi ?

- Le Grand Lyon intervient prioritairement pour traiter :

- Les lignes fortes de transport en commun et les voies structurantes de l'agglomération. C'est le cas de la rue Stéphane Déchant (dans un délai de 4h après le début des opérations de déneigement).

- les voies de liaison interquartier dans un délai de 6h à 8h.

- les dessertes locales secondaires si les réseaux mentionnés précédemment sont dans des conditions acceptables de circulation. (délais beaucoup plus longs).

- La commune a pour mission de déneiger les trottoirs et l'accès aux équipements communaux. Ses agents nettoient donc les abords des écoles, des résidences pour personnes âgées, de la mairie, les parkings (notamment le marché), les arrêts de bus et les équipements sportifs et de loisirs.
- Les habitants doivent déneiger le trottoir situé devant chez eux et les voies privées des lotissements. Il faut repousser la neige en bord de trottoir et non dans les caniveaux. Les commerçants doivent dégager le trottoir devant leur commerce.

Personne ne doit utiliser le sel réparti dans les coffres réservés à l'usage exclusif des agents du Grand Lyon.

- Pour des chutes de neige supérieures à 2 cm, le traitement préventif n'a plus d'effet. Seuls les passages successifs des engins permettent d'éliminer la neige.
- En cas de forte neige, n'abandonnez pas votre véhicule sur la voie publique, mais gardez-le sur le côté de la voie.
- Et surtout restez patient !